

Image not found or type unknown



Dossier de surendettement en banque de france

Par **apero73**, le **09/01/2009** à **16:22**

Bonjour,rnrnrnQuand un dossier de surendettement est déposé en Banque de France pour un crédit à la consommation par l'emprunteur et que ce dossier à été accepter par le créancier et la Banque de France, le créancier à t'il le droit de poursuivre le co-emprunter pour le même dossier chez un huissier de justice ? alors qu'un montant de prélèvement à été fixé par la Banque de France pour ce dossier ? Le créancier est-il en mesure de demander des sommes supplémentaires et de faire appel à un huissier de justice pour ce même dossier ?